



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0481

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Socle européen des droits sociaux (SEDS) - Engagements de la Métropole de Lyon

service : Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Dromain

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

**Conseil du 15 mars 2021****Délibération n° 2021-0481**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Socle européen des droits sociaux (SEDS) - Engagements de la Métropole de Lyon**

service : Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte****1° - Le SEDS : un cadre stratégique pour une politique sociale de l'Europe**

La dimension sociale de l'Europe se reflète aujourd'hui au travers d'un document de référence : le SEDS signé en 2017 par le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et la Commission européenne.

Le SEDS vise à une harmonisation "par le haut" de la protection sociale au sein des États membres pour répondre à 4 grandes problématiques :

- les conséquences sociales de la crise, et en particulier, l'augmentation de la pauvreté,
- l'avenir de l'emploi et l'émergence d'un marché du travail numérique,
- le vieillissement de la population,
- les divergences économiques entre les États membres.

Le SEDS énumère 20 principes fondamentaux regroupés en 3 chapitres principaux :

- égalité des chances et accès au marché du travail,
- conditions de travail équitables,
- protection et inclusion sociales.

La crise sociale, sanitaire et économique, que l'Europe et le monde traversent, a encore renforcé la nécessité d'investir dans les droits sociaux, en particulier en promouvant l'égalité des chances et l'accès à l'emploi pour tous, en garantissant une rémunération plus juste et, de meilleures conditions de travail, tout en renforçant la protection sociale et l'accès aux services essentiels.

La Commission européenne cherche aujourd'hui à favoriser la mise en œuvre concrète des principes édictés dans le SEDS dans les différents États membres. Les collectivités territoriales, en 1<sup>ère</sup> ligne pendant la crise, souhaitent être pleinement intégrées dans ce processus.

Ainsi, la Métropole a participé à une rencontre en ligne en octobre 2020 avec le Commissaire européen chargé de l'emploi et des droits sociaux, monsieur Nicolas Schmit, aux côtés des Métropoles de Toulouse et de Strasbourg, et a porté sa voix pour la mise en œuvre du SEDS. Elle a également répondu en novembre 2020 à la concertation en ligne lancée par la Commission européenne sur ce sujet.

La Commission présentera le plan d'action du SEDS au printemps 2021 à l'occasion du sommet social à Porto dans le cadre de la présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne.

## **2° - La mobilisation des fonds européens : le FSE (fonds social européen) comme principal levier financier du SEDS**

Le cadre financier pluriannuel de la Commission européenne est un instrument clé de la mise en œuvre du SEDS. La future politique de cohésion 2021-2027, dans son orientation stratégique pour "Une Europe plus sociale", est construite sur les grands principes du SEDS.

Pour rappel, la Métropole est gestionnaire d'une subvention globale de FSE dédiée à sa politique d'insertion d'un montant de 24 M€ sur 2014-2020 dédiés aux actions du territoire pour près de 7 000 personnes en parcours d'insertion. Ce sont ainsi, en moyenne, 6 M€ de FSE mobilisés chaque année pour 80 projets cofinancés au profit d'une soixantaine d'acteurs locaux.

À cela s'ajoute une enveloppe de 8 M€ de FEDER (fonds européen de développement régional) dédiée aux actions du territoire en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans les domaines de l'inclusion numérique (éducation, accès aux usages), le développement de l'économie et des emplois de proximité (pôle entrepreneurial de Givors) et la réhabilitation des logements sociaux.

D'autres projets ont également été soutenus par les fonds européens en lien avec la mise en œuvre concrète des principes du SEDS : la mission égalité femmes-hommes, la conciergerie, la coordination du télétravail, la coordination des actions en faveur des mineurs étrangers isolés, Home silk road - l'Autre Soie à Villeurbanne.

Au total, ce sont près de 40 M€ de financements européens majoritairement issus de la politique de cohésion mobilisés sur 2014-2020 sur les politiques inclusives (égalité, action sociale, insertion et emploi local, logements sociaux, QPV, développement et accès aux outils numériques) de la Métropole.

Il est donc important de faire valoir auprès des institutions nationales et européennes l'effet levier des fonds européens dans le développement des politiques publiques de la collectivité et plus spécifiquement celui du FSE dans la mise en œuvre de ses politiques sociales.

## **II - Le renouvellement des engagements de la Métropole et l'adhésion à de nouveaux principes**

La Métropole s'est engagée début 2019 sur 5 principes :

- l'égalité entre les hommes et les femmes,
- le soutien actif à l'emploi,
- l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée,
- l'accueil de l'enfance et l'aide à l'enfance,
- le logement et l'assistance aux sans-abri.

Par le renouvellement de ses engagements sur ces principes du SEDS, la Métropole souhaite confirmer leur caractère prioritaire dans la mise en œuvre de ses politiques sociales tout en assurant à la Métropole une visibilité maximale sur la scène européenne lui permettant d'être reconnue pour la mise en œuvre de politiques inclusives. Cet engagement marque la volonté de la Métropole d'assumer pleinement ses compétences sociales avec pour objectif la réduction des inégalités et le rééquilibrage du territoire.

Étant considéré que la prochaine période de programmation alignera le FSE sur la mise en œuvre du SEDS, la Métropole, avec la signature du renouvellement de cet engagement, confirmera qu'elle est un partenaire robuste et crédible pour co-construire la politique sociale de l'Union européenne et se trouvera bien positionnée pour la mobilisation de fonds européens.

En lien avec ses politiques publiques prioritaires, la Métropole propose, de plus, d'élargir son engagement à 6 nouveaux principes :

- égalité des chances : politique volontariste à destination des populations les plus précaires, désignation de 2 Vice-Présidentes dédiées à la lutte contre les discriminations, à l'égalité des chances et l'égalité du territoire,
- revenu minimum : expérimentation de l'allocation de soutien aux jeunes,
- soins de santé : prévention de la santé mentale auprès des jeunes,
- inclusion des personnes handicapées : développement de projet d'habitat inclusif,
- soins de longue durée : garantie d'une offre de service de qualité ; prévention de la perte d'autonomie ; accompagnement des aidants ; valorisation des métiers de la filière autonomie et grand âge,
- accès aux services essentiels : dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, 3 engagements forts : le renouvellement des modalités de l'action sociale, le soutien aux services de 1<sup>ère</sup> nécessité, l'inclusion numérique.

Ainsi, la présente délibération propose d'approuver l'engagement de la Métropole sur un total de 11 principes du SEDS (lettre d'engagement ci-annexée), tels que travaillés en transversalité au sein de la collectivité. Il s'agit d'un plaidoyer mettant en avant les axes forts de la Métropole en matière sociale et leurs illustrations concrètes. Ces engagements couvriraient ainsi plus de la moitié des principes édictés dans le SEDS.

### III - La diffusion et la communication autour de ces engagements

Ces engagements seront ainsi portés :

- aux niveaux régional et national dans le cadre des négociations avec l'État sur la future enveloppe FSE qui sera déléguée à la Métropole pour les 7 prochaines années,

- au niveau européen par le réseau Eurocities auquel adhère la Métropole et qui offre à chaque collectivité une opportunité de venir les présenter à la fois aux villes membres du réseau mais surtout aux représentants nationaux et européens lors d'événements politiques de haut niveau,

- lors du Sommet social européen organisé par la Commission européenne le 6 mai prochain sous la nouvelle présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne qui s'est fixée comme priorités pour les 6 mois en cours de "promouvoir une reprise stimulée par les transitions climatiques et numériques, mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux de l'Union européenne en tant qu'élément distinctif et essentiel pour garantir une transition climatique et numérique juste et inclusive" ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'engagement de la Métropole sur les principes du SEDS, tel que précisé dans la lettre d'engagement jointe au dossier.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite lettre d'engagement et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.**